



SITE INSCRIT
au titre de l'article L.341-1
du code de l'environnement



Etang de la Fresnaye-au-Sauvage et abords

Décision : Arrêté ministériel
Date : 11/12/1942
Code : 61075

- Emprise du site
- Limite communale
- Limite de division cadastrale
- Limite de parcelle
- Bâtiment

Sources :
IGN BD Parcellaire 2014
IGN Vieux Plans (VMS)
DREAL-NORMANDIE
PROTECTION
LE 19/09/2019 - DREAL-NORMANDIE

0 30 60 m

